

**Projet de Recommandations de Politique Préparé par le Groupe de Travail sur  
l'Agriculture du COMCEC lors de sa 14<sup>ème</sup> Réunion, pour la Session d'Echange de Vues  
de la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC au sujet de  
« La Promotion des Systèmes Alimentaires Durables dans les États Membres de l'OCI»**

La 34<sup>ème</sup> session du COMCEC a convenu comme thème de la session d'échange de vues de la 35<sup>ème</sup> session du COMCEC la « Promotion des systèmes alimentaires durables dans les États membres de l'OCI » et a demandé au Groupe de Travail sur l'Agriculture (GTA) du COMCEC de formuler des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et d'en rendre compte à la 35<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC. Lors de sa 14<sup>ème</sup> réunion tenue les 9 et 10 octobre 2019 à Ankara, le Groupe de travail a analysé le niveau de développement actuel des systèmes alimentaires de l'OCI et les défis ainsi que les options politiques possibles liées aux divers aspects des systèmes alimentaires durables. Après d'intenses délibérations, le Groupe de Travail a présenté une série de défis et d'options politiques pour renforcer les systèmes alimentaires dans les pays membres.

## **DÉFIS**

Le Groupe de Travail sur l'Agriculture a mis en avant-plan les défis et problèmes possibles ci-dessous afin de de renforcer le système de sécurité alimentaire des Etats membres de l'OCI :

- Faible niveau de productivité de l'agriculture et du travail
- Coût élevé de la production végétale et animale
- Petits terrains et fragmentés
- Baisse des terres arables
- Utilisation inefficace des machines et des technologies agricoles
- Faible performance du marché et difficultés d'accès au marché
- Manque de données fiables et à jour sur la sécurité alimentaire
- Planification agricole et développement de stratégies inadéquats
- Instabilités politiques (déplacement forcé de la population agricole, institutionnalisation insuffisante, etc.) dans certaines régions des pays de l'OCI
- Mauvaise infrastructure et insuffisance des services relatifs
- Investissement agro-industriel limité
- Mauvais cadre juridique et réglementaire
- Faible priorité accordée au secteur agricole, en particulier chez les jeunes, dans la plupart des États membres
- Urbanisation rapide et incontrôlée
- Subventions et mesures de protection élevées dans le secteur agricole des pays développés
- Fluctuations des prix des produits alimentaires
- Niveau limité / faible du commerce intracommunautaire pour les produits alimentaires dans l'OCI en raison d'obstacles tarifaires et non tarifaires élevés, du non-respect des normes alimentaires
- Effets néfastes du changement climatique sur l'agriculture et les systèmes alimentaires (sécheresse, pénurie d'eau)
- Mauvaise gestion des risques de catastrophes naturelles
- Risque croissant de fraudes alimentaires et de systèmes de défense alimentaire limités dans l'OCI
- Insuffisance de l'image de marque internationale dans l'industrie alimentaire et agricole en général
- Insuffisance des services vétérinaires pour l'élevage et la pêche

- Insuffisance de financement agricole
- Difficultés découlant de différentes pratiques de régime foncier (ex : femmes manquant de propriété foncière, etc.) dans certaines régions de l'OCI
- Services de vulgarisation agricole insuffisants
- Manque de capacités institutionnelles et humaines adéquates
- Manque d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole dans certaines régions de l'OCI

## **RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE**

À la lumière des défis et problèmes mentionnés ci-dessus, le GTA a formulé un ensemble de recommandations de politique :

### **1. Cadre légal et réglementaire**

- Développer des stratégies / plans nationaux basés sur des données solides et au niveau des pays pour assurer la stabilité du système alimentaire
- Harmoniser les normes sur les produits agricoles afin de renforcer les échanges agricoles
- Renforcer les activités de réglementation pour que les aliments soient certifiés conformément aux normes mondiales - couvrant la sécurité et les certifications religieuses telles que Halal - qui sont essentielles pour permettre les exportations.
- Créer des cadres juridiques et réglementaires créant un environnement favorable aux IDE et encourageant le secteur privé à investir dans des opérations agro-industrielles plus durables.
- Développer une infrastructure juridique qui encourage et permet aux pays membres d'utiliser des modalités de financement non conventionnelles, en particulier la finance islamique.

### **2. Améliorer la production et la productivité agricoles**

- Développer des politiques / programmes / mécanismes pour améliorer l'accès des agriculteurs à des produits de qualité (graines, pesticides, engrais, aliments pour animaux et autres ingrédients clés) en vue d'accroître la qualité, la quantité et la qualité marchande des produits finis,
- Améliorer et assurer la sécurité et la qualité des aliments à toutes les étapes de la chaîne alimentaire avec un suivi permanent,
- Développer l'infrastructure / l'équipement de stockage des réserves régionales de produits alimentaires afin de faire face à la pénurie de produits stratégiques et de base et créer des industries de production régionales d'engrais et de graines sélectionnés (banques de semences) en collaboration avec les institutions financières nationales et régionales des pays membres de l'OCI ainsi que les institutions financières internationales
- Lancement de programmes afin de réduire les pertes avant récolte, pendant le traitement et après récolte et de réduire le gaspillage alimentaire dans les pays membres, par le biais de campagnes, d'applications technologiques, d'approche culturelle et sociale, etc.
- Améliorer la coopération et la coordination dans toute la chaîne alimentaire pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires
- Encourager la participation des jeunes et l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole

- Encourager l'innovation et la recherche-développement agricoles et améliorer l'accès à des services de vulgarisation agricole efficaces et de production alimentaire.
- Introduction / Utilisation de meilleures pratiques en matière d'activités agricoles et de production alimentaire.

### **3. Développement de l'infrastructure**

- Investir dans des infrastructures capables d'assurer une meilleure conservation et un meilleur stockage afin d'éviter les pertes après récolte. Améliorer la logistique afin de faciliter le transport et la distribution des produits alimentaires entre les États membres exportateurs et importateurs.
- Développer des infrastructures dans les zones rurales en vue d'accroître l'accès à la nourriture dans les zones rurales et inciter les agriculteurs à y vivre avec leurs familles.
- Encourager le développement d'infrastructures physiques (irrigation, énergies renouvelables, TIC, etc.) et sociales (écoles, hôpitaux, etc.) au niveau local pour soutenir la production agricole et le traitement.

### **4. Financement et investissement**

- Accroître l'accès des producteurs à un financement suffisant et diversifier les opportunités de crédit
- Encourager les flux d'IED dans l'OCI pour augmenter les investissements en agriculture et faciliter le transfert de technologie.
- Formation de coopératives d'agriculteurs et d'associations de producteurs afin d'accumuler des capitaux pour financer de nouveaux investissements
- Encourager l'organisation de forums / conférences de promotion des investissements sur les sous-secteurs agricoles réunissant les acteurs concernés afin de mobiliser les ressources parmi les pays membres de l'OCI.

### **5. Performance du marché et accès au marché**

- Mise en place / amélioration d'un système de registre des agriculteurs pour permettre aux agriculteurs / organisations d'agriculteurs de fournir un soutien et une assistance personnalisés, ainsi que des informations sur la vulgarisation agricole et sur le marché,
- Fournir aux agriculteurs et aux associations d'agriculteurs un soutien au développement des capacités et une formation en fonction des besoins afin d'accroître leur accès à la capacité d'entreposage et de stockage,
- Établir / améliorer la traçabilité des ingrédients et des entrées, ainsi que la normalisation et la certification des produits en fonction du marketing, afin d'améliorer la sécurité et la qualité marchande des produits agricoles sur les marchés nationaux et internationaux.
- Concevoir des systèmes d'information sur les marchés en évaluant et en analysant les acteurs cibles avec un soutien budgétaire soutenu et un cadre de suivi et d'évaluation efficace,
- Renforcer les capacités de suivi des stocks, d'analyse des tendances et de prévision des stocks, ainsi que d'autres sujets pertinents, tout en fournissant des informations sur les prix pour un système MIS plus performant,

- Relier les systèmes d'information de gestion à d'autres institutions d'appui au marché et / ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels,
- Encourager le développement des marchés de détail pour assurer l'accès physique des consommateurs aux produits,
- Promouvoir les coopératives agricoles, les unions et les associations parmi les petits agriculteurs afin d'améliorer la qualité des entrées, la performance commerciale et l'accès au marché.
- Développer et promouvoir des plateformes en ligne et des applications de commerce électronique dans les pays membres afin d'améliorer l'accès des producteurs au marché et de renforcer leur pouvoir concurrentiel.

## **6. Promotion du commerce agricole intra-OCI / Réduction des obstacles au commerce**

- Promouvoir le commerce agricole intra-OCI par le biais de réductions tarifaires, de mesures non tarifaires (MNT) et d'accords / partenariats bilatéraux entre les pays membres pour différents segments de produits alimentaires et agricoles.
- Renforcement et mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (SPC-OCI - Système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI) en vue de renforcer les systèmes alimentaires à l'échelle de l'OCI et de réduire le risque de crises alimentaires, en particulier pour les pays membres vulnérables, tout en prenant en considération les accords commerciaux préférentiels plus petits / régionaux existants.

## **7. Capacité humaine et institutionnelle**

- Améliorer les capacités institutionnelles et humaines des agriculteurs, des organisations d'agriculteurs, des agences gouvernementales concernées et des autres acteurs possibles en introduisant des systèmes de gestion et d'organisation innovants.
- Développer des stratégies pour le développement des compétences à long terme dans le secteur agricole à travers des systèmes éducatifs et des centres de formation appropriés.
- Renforcer les capacités des pays membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données sur la sécurité alimentaire afin de concevoir des politiques de sécurité alimentaire saines et fondées sur des preuves.
- Renforcer l'OISA pour mener des activités de recherche et développement dans le secteur alimentaire à travers l'OCI et sensibiliser aux opportunités et aux défis de l'OCI en matière de sécurité alimentaire

## **8. Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire**

- Encourager les pays membres à prendre des mesures pour mettre en place une base de données en ligne intégrée et complète pour les statistiques agricoles.
- Favoriser une meilleure compréhension des lacunes spécifiques et des actions requises dans le système alimentaire d'un pays donné en encourageant les pays membres les plus exposés au risque à mener des études approfondies au niveau national / régional.
- Compléter les indices de sécurité alimentaire convenus au niveau international avec un suivi détaillé et une classification des pays membres

- Développer des ICP cohérents et comparables pour surveiller la stabilité du système alimentaire afin de développer des systèmes d'alerte précoce au niveau de l'OCI

#### **9. Stratégies d'adaptation et d'atténuation visant à réduire les effets néfastes du changement climatique, des catastrophes d'origine humaine, etc.**

- Développer des mécanismes d'assistance d'urgence au niveau national pour atténuer les effets néfastes des crises alimentaires et des catastrophes naturelles et renforcer la coopération au sein de l'OCI à cette fin.
- Utiliser les systèmes d'alerte précoce (système d'alerte précoce et d'action rapide de la FAO), en particulier dans les pays membres exposés aux catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire.
- Renforcer les capacités de réduction et de gestion des risques de catastrophe des États membres pour une meilleure adaptation et atténuation du secteur agricole au changement climatique, notamment :
  - En adoptant des technologies d'irrigation modernes pour améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation.
  - En introduisant des variétés de plantes / cultures appropriées pour faire face à la pénurie d'eau et à la dégradation des sols

#### **10. Coopération internationale et régionale**

- Promouvoir le partage d'expérience et le transfert de technologie entre les pays membres de l'OCI dans les domaines en relation avec les systèmes alimentaires durables et la sécurité alimentaire.
- Développer des programmes pilotes nationaux et sous-régionaux de sécurité alimentaire et des projets pour accroître l'efficacité de la production agricole en partenariat avec l'OCI et d'autres institutions internationales spécialisées dans le secteur agricole.
- Développer des fonds de sécurité alimentaire (fonds souverains, fonds Zakat, etc.) avec le soutien des gouvernements, des institutions concernées de l'OCI (à savoir, la BID), d'autres organisations multilatérales (la Banque mondiale, la FAO) et des investisseurs privés.
- Encourager l'OISA à développer des projets viables pour répondre aux besoins des pays membres et à la mise en œuvre des recommandations de politique du COMCEC.
- Renforcer la coopération du secteur privé dans tous les domaines des systèmes alimentaires durables et assurer la participation de tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, à la recherche de solutions pour un système alimentaire plus durable et plus nutritif.